



Rapport
**d'enregistrement des
 survivantes de VBG**
Juin – août 2024

Table des matières

Mise en contexte	2
Profil des femmes accueillies.....	3
Provenance géographique.....	3
Tranches d'âge des femmes accueillies.....	3
Activités économiques des femmes accueillies	3
Types de violences subies.....	4
Identité des agresseurs.....	4
Motivations des victimes reçues à l'OCNH	4
Types de soutien adaptés aux besoins des femmes reçues.....	5
Cas critiques rencontrés lors de la prise en charge des victimes	5
Conclusion	5

Mise en contexte

Les personnes déplacées internes (PDI) de force en raison d'un conflit, d'une catastrophe naturelle ou provoquée par l'homme sont beaucoup plus exposées à des atteintes aux droits humains. La situation humanitaire actuelle en Haïti ne fait pas exception. Des communautés qui étaient déjà en danger sont devenues encore plus vulnérables aux violences après avoir été déplacées, puisqu'elles sont privées des réseaux qui leur apportaient un certain soutien et leur permettaient de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille.

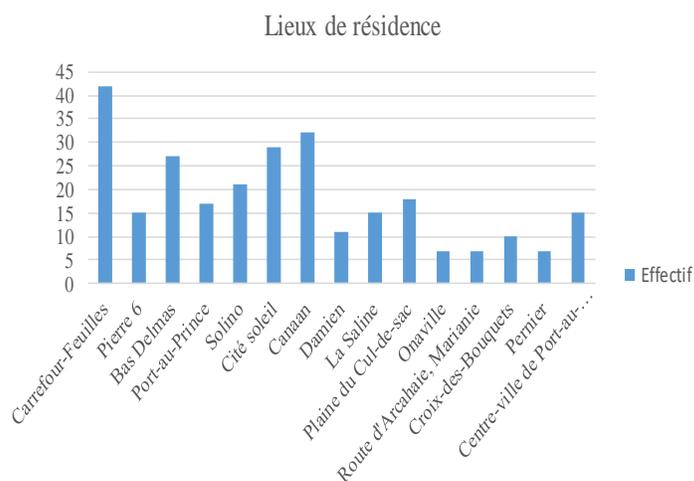
La violence sexuelle et les autres formes de violence liées au genre étaient déjà répandues dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince avant la crise humanitaire actuelle, mais les déplacés par les gangs armés ont apporté un coup fatal aux rares mécanismes de protection existants.

Depuis octobre 2022, les réponses apportées aux femmes et aux filles se révèlent insuffisantes par rapport à leurs situations difficiles. Les risques de viol et d'autres violences liées au genre dans les sites des déplacés ont augmenté de manière spectaculaire cette année. Les auteurs de ces actes sont souvent membres de bandes de jeunes qui agissent après la tombée du jour. Les femmes et les filles, qui doivent déjà affronter le traumatisme relatif à la destruction des gangs dans les quartiers précaires de Port-au-Prince, l'incendie de leur maison, vivent dans des sites, sous des tentes qui ne peuvent pas être sécurisées où elles sont soumises à la menace permanente de la violence sexuelle. Les victimes, qui n'ont pas accès aux soins médicaux en raison de la fermeture des hôpitaux, ont peu d'espoir de recevoir de l'aide ou de voir leurs agresseurs traduits devant les tribunaux.

Ce rapport couvre les activités d'enregistrement du programme VBG de l'Organisation des Citoyens pour une Nouvelle Haïti – OCNH pour la période de juin à août 2024. Durant ces trois mois, l'OCNH a reçu 273 femmes et filles victimes de violences, cherchant un accompagnement pour surmonter les traumatismes qu'elles ont subies. Ce rapport a pour objectif de présenter les principaux besoins exprimés par ces victimes, notamment en matière de soutien psychologique, d'assistance juridique, d'aide médicale, ainsi que des demandes spécifiques liées à leur relocalisation, leur scolarisation, ou encore leur autonomisation économique. En mettant en lumière ces besoins, ce document vise à orienter l'élaboration de projets adaptés, permettant ainsi de mieux répondre aux attentes de ces femmes et filles.

Profil des femmes accueillies

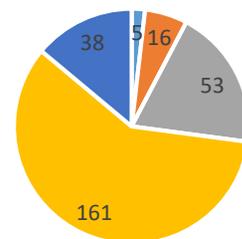
Provenance géographique



Les cas les plus récurrents proviennent majoritairement de Carrefour-Feuilles avec 42 signalements, suivi par Canaan (32) et Cité Soleil (29). Les autres zones concernées incluent Bas Delmas (27), Solino (21), Pierre 6 (15), le centre-ville de Port-au-Prince (15), la plaine du Cul-de-sac (18) et Port-au-Prince (17). Les zones avec moins de signalements incluent Damien (11), Croix-des-Bouquets (10), Onaville, Pernier, et la route d'Arcahaie, Marianne, chacun avec 7 cas. Ces données montrent une concentration notable des incidents à Carrefour-Feuilles, Canaan et Cité Soleil, indiquant une vulnérabilité accrue dans ces zones.

Tranches d'âge des femmes accueillies

Tranches d'âge



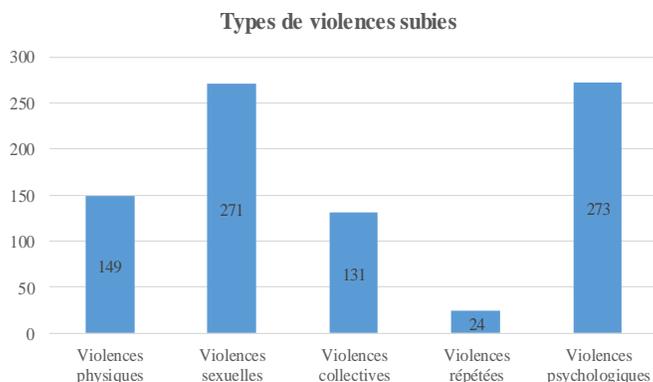
■ 9 - 18 ans ■ 19 - 25 ans ■ 26 - 35 ans ■ 36 - 49 ans ■ 50 - 65 ans et plus

Parmi les femmes ayant subi des violences sexuelles reçues à l'OCNH, celles âgées de 36 à 49 ans sont les plus touchées, avec 161 cas. Les femmes de 26 à 35 ans suivent avec 53 cas, et celles de 50 à 65 ans et plus en comptent 38. Les jeunes femmes de 19 à 25 ans enregistrent 16 cas, tandis que les adolescentes de 9 à 18 ans en comptent 5.

Activités économiques des femmes accueillies

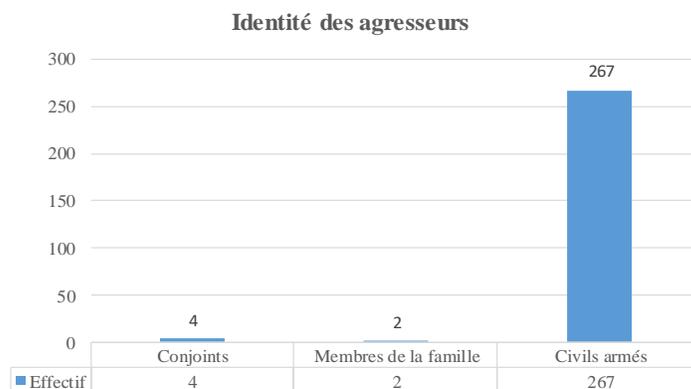
La plupart de ces femmes exercent leurs activités économiques dans le secteur informel, principalement en tant que commerçantes. Cela signifie qu'elles n'ont accès à aucune forme de protection sociale, ce qui les rend particulièrement vulnérables. Bien que quelques-unes soient esthéticiennes ou infirmières auxiliaires, leur situation demeure précaire en raison de l'absence de sécurité sociale et de soutien institutionnel.

Types de violences subies



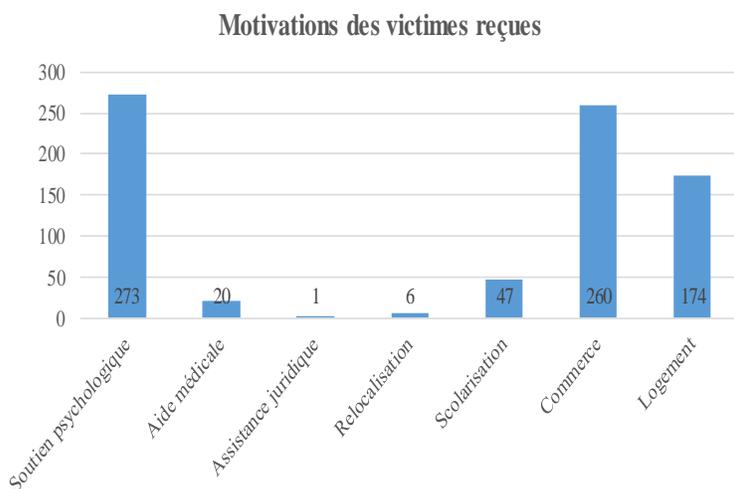
Ces données indiquent une prévalence alarmante de violences subies, avec 273 cas de violences psychologiques et 271 cas de violences sexuelles, surpassant les violences physiques (149) et collectives (131). Les violences répétées sont moins fréquentes (24), mais restent préoccupantes.

Identité des agresseurs



Les données sur l'identification des agresseurs révèlent que sur les cas signalés 267 actes de violence ont été perpétrés par des civils armés, tandis que 4 agressions ont été commises par des conjoints et 2 par des membres de la famille. Ces chiffres mettent en évidence l'ampleur significative de la violence provenant des civils armés, surclassant largement les autres catégories d'agresseurs.

Motivations des victimes reçues à l'OCNH



Les femmes victimes se rendant à l'OCNH sont principalement motivées par le besoin de soutien psychologique (273 cas), avec 20 femmes sollicitant une aide médicale et une seule demande d'assistance juridique. En termes de demandes d'aide, la scolarisation (47) et la relocalisation en province (6) sont les plus fréquentes. Sur le plan financier, 260 victimes cherchent un soutien pour leur commerce, tandis que 174 demandent une aide financière pour accéder à un logement. Ces données montrent une forte demande de soutien psychologique et financier, particulièrement pour l'autonomisation économique à travers le commerce.

Cas critiques rencontrés lors de la prise en charge des victimes

L'OCNH a identifié 75 femmes ayant des tendances suicidaires, 47 vivant avec le VIH, et 75 autres ayant assisté à l'assassinat de leur mari sous leurs yeux. De plus, 23 enfants ont été tués en présence de leur mère, et 85 femmes sans abri dorment avec leurs enfants dans des véhicules délabrés, les exposant à divers dangers. Un nombre significatif de femmes vivent également dans des conditions précaires, hébergées chez des proches dans des abris mal entretenus ou chez des inconnus bienveillants. Ces situations révèlent l'extrême vulnérabilité et les conditions de vie désespérées de ces femmes et filles.

Types de soutien adaptés aux besoins des femmes reçues

L'OCNH offre, certes, des services essentiels aux femmes victimes de VBG, tels que l'accompagnement psychosocial, l'accès à des soins de santé, une assistance juridique et des subventions pour soutenir les activités génératrices de revenus de ces femmes. Cependant il est nécessaire d'envisager d'autres types de soutien pour répondre pleinement à leurs besoins. Cela pourrait inclure la mise en place de programmes de formation professionnelle pour renforcer leur autonomie économique, la création de centres d'accueil sécurisés pour les femmes et leurs enfants, et la mise en place de programmes éducatifs et psychologiques pour les enfants des femmes victimes de VBG.

Ces mesures viseraient non seulement à répondre aux besoins immédiats de ces femmes et filles, mais aussi à leur offrir des outils pour construire un avenir plus stable et autonome.

Conclusion

Ce rapport met en évidence la situation alarmante des femmes victimes de violences basées sur le genre (VBG) qui cherchent refuge et soutien auprès de l'Organisation des Citoyens pour un Nouvelle Haïti – OCNH. Les services actuellement offerts, tels que l'accompagnement psychosocial, l'accès à des soins de santé, une assistance juridique et des subventions pour soutenir les activités génératrices de revenus de ces femmes, constituent des interventions cruciales, mais insuffisantes face à l'ampleur des besoins identifiés. Ces femmes, souvent confinées dans des conditions de grande précarité, nécessitent un soutien plus complet et ciblé pour briser le cycle de la violence et de la pauvreté.

Pour répondre à ces besoins complexes, il est impératif d'élargir les types de soutien proposés. Des mesures concrètes telles que la mise en place de programmes de formation professionnelle, la création de centres d'accueil sécurisés et la mise en place de programmes éducatifs et psychologiques pour les enfants des femmes victimes de VBG correspondent aux attentes des femmes reçues.

L'OCNH appelle donc à une action soutenue pour améliorer la situation de ces femmes vulnérables.